

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

AVIS N° 2024/33

adopté à l'unanimité des membres votants (14)

le 5 avril 2024

Objet : avis concernant la révision de la liste rouge régionale Papillons de jour (rhopalocères et zygènes) du centre-Val de Loire

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 A et R. 411-22 à 29 relatifs au Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2022 portant renouvellement du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ;

Vu l'avis de l'UICN France concernant le projet de liste rouge régionale, en date du 17 octobre 2022 ;

Vu la note de présentation du projet de liste élaborée par le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire, France nature Environnement Centre-Val de Loire et la DREAL ;

Vu la présentation du projet en séance du 5 décembre 2023 par le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire et la DREAL ;

Considérant que la méthodologie employée pour l'actualisation de la liste (utilisation des critères, évaluation collégiale) est conforme à la méthodologie définie par l'UICN France pour l'établissement des listes rouges régionales ;

Considérant que le statut de certaines espèces a été réévalué à la demande du conseil suite à la première présentation du projet de liste en séance le 14 décembre 2022 ;

Considérant ainsi que le statut de menace a évolué pour 8 espèces :

- *Hipparchia fagi* est réévalué En danger sur la base du critère B2ab(ii)
- *Zygaena osterodensis*, *Pyrgus serratulae*, *Hipparchia semele* sont réévalués En danger critique sur la base du critère B2ab(ii)
- *Chazara briseis* est réévalué En danger critique sur la base des critères B1ab(iii) et B2ab(iii)
- *Phengaris teleius* est réévalué En danger critique sur la base du critère B2ab(ii,iii)
- *Erebia medus* et *Hipparchia statilinus* sont réévalués En danger critique sur la base du critère B2ab(ii), suite à leur redécouverte en région ;

Considérant enfin que la liste proposée est cohérente avec la situation et l'évolution des populations de papillons de jour en région centre-Val de Loire ;

Le CSRPN émet un avis favorable sur le projet de révision de la liste rouge.

Le Président du CSRPN,



Guillaume VUITTON